



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réaménagement de l'îlot Kennedy

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
 Nom Prénom

2.2 Personne morale
 Dénomination ou raison sociale
 Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.	a) Le projet est susceptible de créer une surface de plancher supérieure à 10 000m ² .
44.	d) Le projet comprend la construction d'un Complexe sportif et d'un Atelier de Danse.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au réaménagement d'un îlot urbain dit îlot Kennedy, situé dans le 8ème arrondissement de Lyon. Il nécessite la démolition des 4 bâtiments présents sur cet îlot (Groupe Scolaire JF Kennedy composé d'une école élémentaire, d'une école maternelle, d'un restaurant scolaire, d'un bâtiment de logements de fonction et d'un gymnase).

Le projet prévoit par la suite la construction:

- d'un nouveau groupe scolaire (environ 4200 m² SDP théorique et environ 2870 m² de cours de récréation et préaux),
- d'un nouveau complexe sportif (environ 5850 m² SDP théorique et environ 3360 m² d'espaces extérieurs dont 1470 m² de plateau sportif et aire d'apprentissage du vélo),
- des Ateliers de la danse (environ 3700 m² SDP théorique et environ 870 m² d'espaces extérieurs).

Le square Varichon sera également réaménagé à la suite de ces travaux.

4.2 Objectifs du projet

De part sa situation urbaine et l'évolution démographique du secteur, l'îlot Kennedy doit être repensé afin de restructurer son groupe scolaire vieillissant et intégrer deux autres équipements : un complexe sportif avec gymnase et piscine, et des ateliers de la danse corrélés à l'activité de la maison de la Danse tout proche. De plus le square Varichon sera réaménagé dans cette dynamique de projets, avec l'objectif de diffuser un nouveau paysage dans l'îlot Kennedy et les rues attenantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La relocalisation provisoire des activités pendant les travaux sera faite dans des bâtiments préfabriqués modulaires :

- pour la maternelle et restaurant dans des bâtiments modulaires sur le square Varichon
- pour l'élémentaire dans des bâtiments modulaires sur les parkings au nord et au sud de la mairie d'arrondissement
- pour les locaux d'animation sportive dans une partie de l'ex commissariat de police avec travaux minimum

La première phase de démolition concernera le groupe scolaire en 2023. Elle comprendra des étapes de désamiantage ainsi que l'évacuation des terres polluées en filières adaptées afin de permettre un aménagement sans risque sanitaire.

Le gymnase existant restera en activité jusqu'à la livraison du complexe sportif puis sera déconstruit pour permettre la réalisation des terrains de sport extérieurs. Cette démolition contiendra également une phase de désamiantage.

Les travaux de construction seront conduits comme trois opérations contiguës, avec un décalage de leurs dates de démarrage de 4 à 6 mois afin de limiter leur concomitance et le volume d'activité dans le quartier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La livraison du groupe scolaire est prévue au 3ème trimestre 2025. La livraison des ateliers de la danse est prévue fin 2025. La livraison du complexe sportif est prévue pour 2026. Les terrains extérieurs seront réalisés suite à la démolition du gymnase existant et seront fonctionnels fin 2026.

Le complexe sportif et son plateau serviront à l'activité du groupe scolaire ainsi qu'à l'accueil du public en dehors des horaires scolaires. Les ateliers de la Danse serviront de nouveau lieu de vie et espace de travail pour les artistes et les professionnels. Ils seront également un lieu de diffusion d'œuvres chorégraphiques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et autorisations de travaux pour les modulaires du groupe scolaire provisoire

Permis de démolir pour le groupe scolaire existant

Permis de construire du groupe scolaire

Permis de construire du centre sportif

Permis de construire des ateliers de la danse

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nouveau groupe scolaire	environ 4200m ² SDP (2 à 3 niveaux)
- cour de récréation et préaux du groupe scolaire	environ 2870 m ²
Nouveau complexe sportif	environ 5850 m ² SDP
- espaces extérieurs liés au complexe sportif	environ 3360 m ²
- dont plateau sportif et aire d'apprentissage du vélo	environ 1468 m ²
Ateliers de la danse	environ 3700 m ² SDP
- espaces extérieurs liés aux ateliers de la danse	environ 870 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Jean Sarrazin, 69008 LYON

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 52' 08" 06 Lat. 45° 44' 02" 31

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

L'école a été réalisée en 1961 et l'organisation des bâtiments n'a pas été modifiée depuis.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du grand Lyon approuvé le 2 mars 2009. Site d'étude hors périmètre de risque. il y a plusieurs PPRT sur Lyon mais aucun n'atteint le site d'étude.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de sols pollués avéré par l'étude EODD 2019-2021. Principaux polluants en présence : Plomb, Nickel, Cuivre, Mercure, Hydrocarbures. Les diagnostics Plomb et Amiante ont été réalisés par JURIS et par ADXexpertise en 2021 et ont montré la présence de ces polluants dans plusieurs éléments des bâtiments à démolir. Le projet reste cependant compatible avec la qualité des sols du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des bâtiments existants entraînera des exports de matériaux vers des filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne l'utilisation de matériaux de construction. Ceux ci seront prioritairement biosourcés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17 arbres (sur 63 dans la parcelle) seront abattus, ainsi que deux arbres sur l'espace public. D'après l'expertise écologique qui a été réalisée, ces arbres ne portent pas d'enjeu écologique (cavités, fourches...). Les espèces observées (avifaune) ne sont pas nicheuses sur le site. Le projet prévoit le remplacement des arbres abattus avec le ratio de 2 arbres plantés pour 1 abattu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en contexte très urbain, à l'écart des principaux périmètres de protection et d'inventaire. La biodiversité qui est traitée ici est urbaine et a un enjeu local, avec notamment la présence d'espaces verts boisés et de continuités écologiques entre ces parcs urbains.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des études de pollution des sols ont été menées et ont permis d'identifier la présence de pollutions aux métaux lourds et aux hydrocarbures. L'EQRS qui a été menée a montré la compatibilité de ces pollutions avec l'usage projeté sur le site, sous condition de respect des mesures d'isolement des polluants, de réalisation des cultures (jardin et arbres fruitiers) en sols sains et d'infiltration des eaux pluviales là où l'état des sols le permet. Ces mesures seront appliquées. cf notice cas par cas, partie 3.3
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne de nouveaux flux sur le site avec l'installation des ateliers de la Danse et d'une piscine. Ces nouveaux flux auront un impact négligeable étant donné le contexte urbain et l'importance des flux déjà présents. Une réorganisation des circulations et des accès à l'îlot est prévue. cf notice cas par cas, partie 3.7
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet comprend des équipements sportifs et scolaires, dont l'activité est susceptible d'être bruyante, ce qui est conforme à l'état initial. Les Ateliers de la danse seront conçus pour la diffusion de musique amplifiée (isolement acoustique. Aucune augmentation du niveau de nuisance n'est prévu. L'école est un établissement sensible aux nuisances acoustique. L'organisation du bâti de l'îlot permet de la protéger des bruits de circulations liés à l'Avenue Paul Santy. cf notice cas par cas, partie 3.6

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réalisation des démolitions et des fondations des nouveaux bâtiments susceptible d'engendrer des vibrations de manière temporaire. Ces vibrations ne seront pas susceptibles d'entraîner des dégâts aux alentours.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est compris dans l'îlot de lumière de la ville de Lyon et est donc concerné par les émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en contexte très urbain., avec une qualité de l'air déjà dégradée. Le projet n'entraîne pas de rejets supplémentaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une réduction du coefficient de pleine terre (de 32% à 24%) mais permet une amélioration de la gestion des eau pluviales par le recours à des revêtements semi perméables. Le coefficient d'imperméabilisation passe de 0,78 à 0,69. Les eaux pluviales seront gérées en infiltration à la parcelle. cf notice cas par cas, partie 3.4
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des 3 projets seront infiltrées à la parcelle conformément aux exigences du PLU.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition seront précédés de travaux de dépollution des bâtiments (amiante, plomb) par des entreprises spécialisées. Ces déchets seront évacués vers des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé hors des périmètres de protection du patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Climat et confort thermique : Choix du scénario présentant de coefficient de rafraîchissement urbain le plus élevé

Pollution des sols : Prise en compte des recommandations de l'étude EODD (évacuation des anciennes cuves de fuel, isolement des polluants, réalisation des cultures (jardin et arbres fruitiers) en sols sains, infiltration des eaux pluviales là où l'état des sols le permet.

Ecologie : 2 arbres plantés pour un arbre abattu, palette végétale locale

Gestion des eaux pluviales : 15% d'espaces de pleine terre, infiltration à la parcelle

Energie : maximisation de la production d'énergie solaire photovoltaïque, raccordement au réseau de chaleur urbain de la ville de Lyon, niveau élevé de performance thermique et énergétique pour les bâtiments (minimum E3C2 du référentiel E+C-)

Déplacements : modification des accès à l'îlot et modification de la rue de la Concorde, ajout de stationnements vélo sécurisés

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de rénovation de l'îlot Kennedy est situé dans un contexte très urbanisé et déjà très perturbé. Le projet ne modifie pas de manière significative l'occupation du sol du site (équipements scolaires et sportifs) et sa fréquentation. Des mesures sont mises en œuvre pour limiter les impacts prévisibles (gestion des eaux pluviales, modification des circulations, gestion des sols pollués, gestion de la végétation et prise en compte de la biodiversité) et permettent de les rendre non significatifs.

Par conséquent, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas justifiée au regard des impacts prévus et de leur niveau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
ANNEXE 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	
ANNEXE 2 : Plan de situation du projet	ANNEXE 3 : Planche de vues du site de projet
ANNEXE 4 : Plan de localisation des prises de vues de l'annexe 3	ANNEXE 5 : Plan de présentation du projet
ANNEXE 6 : Note descriptive des principaux enjeux environnementaux du projet et mesures proposées	
ANNEXE 7 : Expertise écologique du site	
ANNEXE 8 : Caractérisation des sols superficiels sur le Square Varichon (A200)	
ANNEXE 9 : Diagnostic des gaz du sol du groupe scolaire et Évaluation Quantitative des Risques Sanitaire (EQRS) prospective	
ANNEXE 10 : Diagnostic environnemental, programmation et description des scénarii de projet	
ANNEXE 11 : Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales du projet	
ANNEXE 12 : Fiche de lot Groupe Scolaire	ANNEXE 13 : Fiche de lot Complexe sportif
ANNEXE 14 : Fiche de lot Atelier de la Danse	ANNEXE 15 : Fiche de lot Espaces Publics
ANNEXE 16 : Etat Initial Acoustique	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lyon

le,

29/03/2022

Signature


Le Maire de Lyon par délégation
Sylvain GODINOT
Adjoint au Maire

